



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Dania Hovington, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil a adopté à sa session ordinaire du 15 janvier 2024, le Règlement numéro 372-23 intitulé :

« Règlement ayant pour objet de fixer les taux des taxes foncières générales et spéciales et les tarifs de compensation pour les services municipaux en lien avec le budget de l'année financière 2024. »

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Pointe-aux-Outardes, ce 16^e jour du mois de janvier 2024.

Dania Hovington
Directrice générale et
greffière-trésorière